



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES



RAPPORT ANNUEL Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

2010



En vertu de l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
Et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000

SOMMAIRE

INTRODUCTION **PAGE 3**

LES INDICATEURS TECHNIQUES

- La Collecte des ordures ménagères Page 4
- Le Tri Sélectif Page 8
- Le Compostage Page 11
- La déchetterie Page 12
- Le traitement Page 19

LES INDICATEURS FINANCIERS

- ☞ Le Coût du service Page 23
- ☞ Les modalités de financement Page 27

CONCLUSION **PAGE 30**

Introduction

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2010, conformément au décret n°2000.404 du 11 mai 2000.

Il a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier, qui permette d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Il est présenté au Conseil Communautaire du 21 juin 2011, avant d'être transmis à chaque Maire pour présenter au Conseil Municipal avant la fin décembre.

Dans les quinze jours suivants la présentation au Conseil Municipal, le rapport est mis à disposition du public, en mairie.

Le public en est avisé par affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire est remis pour information à Monsieur le Sous-Préfet.

LE PRESIDENT

Gilles PECCI

Les indicateurs techniques

La Collecte des Ordures Ménagères

La compétence collecte « OM et déchets » a été déléguée à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles par les treize communes de : Allonzier-la-Caille, Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Cruseilles, Cuvat, Menthonnex-en-Bornes, Saint-Blaise, le Sappey, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux et Vovray-en-Bornes.

La Collecte des ordures ménagères est exercée en régie directe par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.



Les indicateurs techniques

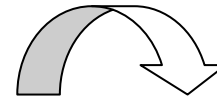
	Points de regroupement	Nombre de bacs roulants de 750 L	Nombre de colonnes OM semi-enterrées de 5 m3
Allonzier la Caille	83	188	5
Andilly	36	85	
Cercier	41	66	
Cernex	42	98	
Copponex	46	93	
Cruseilles	154	318	3
Cuvat	37	101	
Menthonnex en Bornes	37	75	2
Saint Blaise	13	31	
Le Sappey	33	53	1
Villy le Bouveret	27	52	1
Villy le Pelloux	32	69	
Vovray en Bornes	15	51	2
TOTAL	596	1 280	7

**2 989 tonnes d'OM collectées
en 2010**

Les indicateurs techniques

Principe

Les déchets ménagers, enfermés dans des sacs étanches, sont déposés dans des conteneurs collectifs.



En application du règlement adopté le 15 novembre 1978, **il est interdit de déposer les déchets suivants :**

- les déblais, gravats, décombres divers provenant de travaux publics et particuliers,
- tous les résidus provenant d'un commerce, d'une industrie quelconque qui de par leur nature, leur poids ou leur dimension, ne peuvent être pris comme déchets ménagers,
- les cendres, mâchefers ou sous-produits d'usine ou d'établissement produisant plus de 50 litres par jour de ces résidus,
- tous les produits de cour ou de jardin privé,
- les déchets anatomiques ou infectieux,
- les objets divers et encombrants ne pouvant être admis à la station d'incinération, tels que récipients, bois, ferraille, cartons d'emballage, caisses, pneus, appareils ménagers, meubles...

Les indicateurs techniques

Fréquence de ramassage :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cruseilles Abergement Les Lirons la Grotte du Diable les Avenièrès Saint-Blaise Le Mont Sion	Féchy Chosal les Goths Cercier Avregny Allonzier-la-Caille Cuvat	Vovray-en-Bornes le Sappey Menthonnex-en-Bornes Villy-le-Bouveret Villy-le-Pelloux	Cernex Copponex Ronzier Andilly (Charly, Jussy, St-Symphorien) le Noiret la Ravoire, Pont de la Caille.	Cruseilles, Deyrier, Chez Vaudey.



Certains points particuliers sont collectés plusieurs fois dans la semaine.

- Bourg de Cruseilles (2 fois).
- Cantine scolaire de Cruseilles (2 fois).
- Maisons familiales (2 fois).
- Restaurants Mont Sion, Jussy, Pont de la Caille (2 fois).
- RN 201 à Allonzier-la-Caille (2 fois)

Le volume collecté en 2010 s'élève à 2 989 tonnes, soit une augmentation de 2.1 % par rapport à l'année précédente (2 925 T en 2009).

Les indicateurs techniques

Les consignes de tri :

Collecte en bi-flux : journaux, papiers magazines dans la même colonne que les emballages (multi matériaux).

Rappel collecte des déchets plastiques : à ce jour, **uniquement** les bouteilles et les flacons. (les grosses erreurs sont fréquentes dans cette catégorie).

Le tri sélectif

Principes

Sur 33 plateformes :

- 35 conteneurs sont destinés à recevoir les verres en apport volontaire (auxquels il convient d'ajouter 14 conteneurs supplémentaires isolés).
- 76 conteneurs emballages ménagers et journaux magazines.

Territoire desservi

Allonzier-la-Caille

Salle polyvalente
Les 4 chemins
Pouilly Bublens

Andilly

Jussy
Charly

Cercier

Carrefour RD2 - Route Départementale 203

Cernex

Cortenges
Champagne

Copponex

Cimetière



Cruseilles

Abergement
RD 15 Maison Familiale des Dronières

Sous RN 201 Le Noiret
La Ravoire
Deyrier
Rue des Frères
Relais Assistantes Maternelles
Ronzier
Route du Suet
Déchetterie des Tattes



505.72 tonnes de
Multi- matériaux
collectés en 2010
470 t en 2009

Cuvat

Chef-lieu (cimetière)
Les Lavorels

Menthonnex-en-Bornes

Route Départementale 27 (Cimetière)
Creux de Trosset

Chef-Lieu
Chez Peguin

Saint-Blaise

Chef-Lieu (cimetière)

Le Sappey

Chez Dianet
Clarnant

Villy-le-Bouveret

Le Jovet

Villy-le-Pelloux

Cimetière
Route de la Côte
Chef lieu (Nexity)

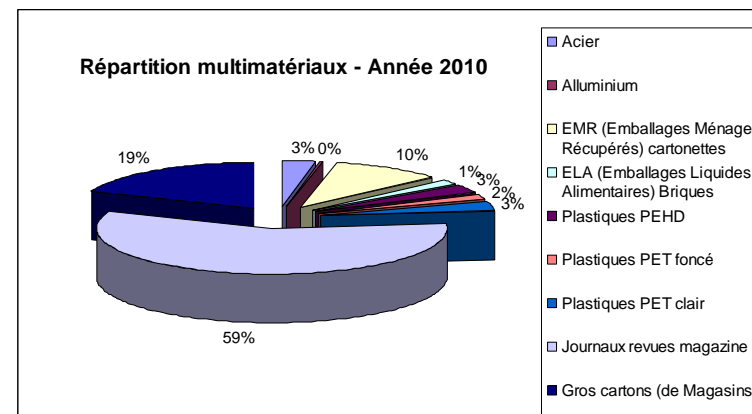
Vovray-en-Bornes

Chef-lieu RD15
Salle polyvalente



526 tonnes de verre
collectées en 2010
509 t en 2009

MULTIMATERIAUX (en tonnes)	2010
Acier	13,82
Alluminium	1,49
EMR (Emballages Ménagers Récupérés) cartonnettes	49,52
ELA (Emballages Liquides Alimentaires) Briques	7,01
Plastiques PEHD	14,49
Plastiques PET foncé	8,07
Plastiques PET clair	16,26
Journaux revues magazine	272,16
Gros cartons (de Magasins)	89,08
TOTAL RECYCLE	471,9
<i>Refus de tri</i>	33,82
TOTAL COLLECTE	505,72

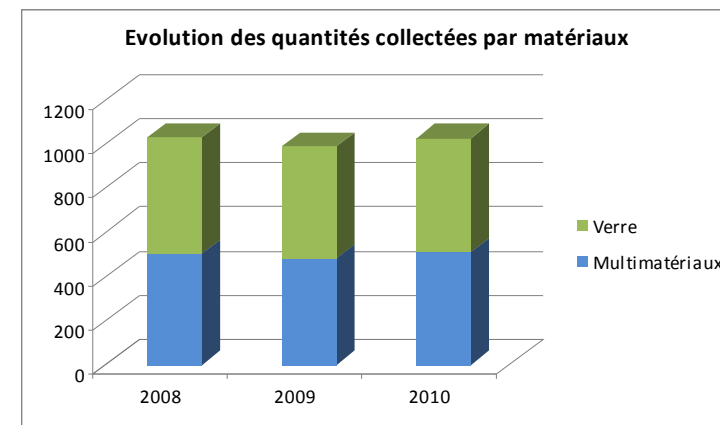


Collecte sélective

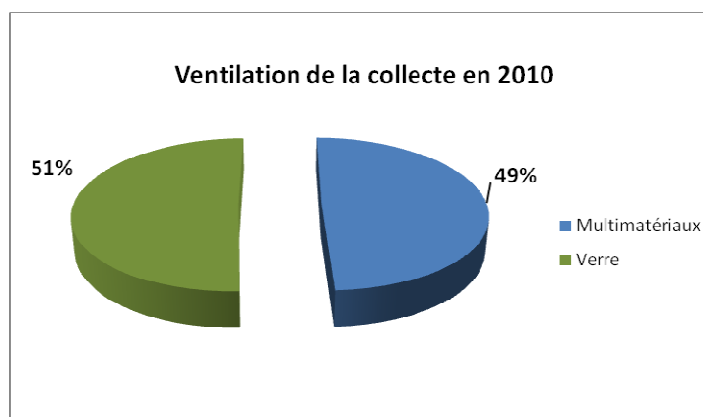
Les tonnages collectés en 2010 ainsi qu'en 2009 sont présentés ci-dessous :

Nature des déchets	Année 2009	Année 2010	Evolution
	tonnages	tonnages	%
Multimatériaux	479,400	505.720	+ 5.5
Verre	505,940	526,100	+ 2.1
TOTAL	985,340	1 022.48	+ 3.8

La comparaison entre 2009 et 2010 met en exergue une augmentation des quantités totales collectées.



La ventilation des matériaux collectés est strictement identique à celle de 2008 et 2009 :



Les indicateurs techniques

Le Compostage

En 2010, une action de communication au travers du Salon du Développement Durable. 65 composteurs ont été distribués tout au long de l'année sur la commande budget 2010.



Les indicateurs techniques

La déchetterie

Equipements :

- 1 benne de 9 m³ pour le plâtre
- 9 bennes de 35 m³ sur quais de déchargement (2 bennes en secours)
 - 2 bennes déchets verts,
 - 1 benne à ferraille,
 - 1 benne à gros cartons,
 - 1 benne à bois,
 - 2 bennes à encombrants,
 - 1 benne à gravats,
 - 1 benne à pneus.
- Armoire pour déchets toxiques et dangereux
- 1 conteneur à huile de vidange (huile moteurs 1000 litres)
- 1 conteneur à huile de friture (210 litres)
- DEEE (Déchets Equipements Electriques et Electroniques)
 - 3 paniers pour les PAM (petit appareil ménager et écran informatique et télévision)
 - 1 benne spécifique 35m³ (gros appareils électro-ménager)
- Plate forme pour tri sélectif
 - 3 colonnes de 4m³ pour multi-matériaux
 - 2 colonnes de 4m³ pour récupération verres
- 1 Colonne à vêtements de 4 m³

Les indicateurs techniques

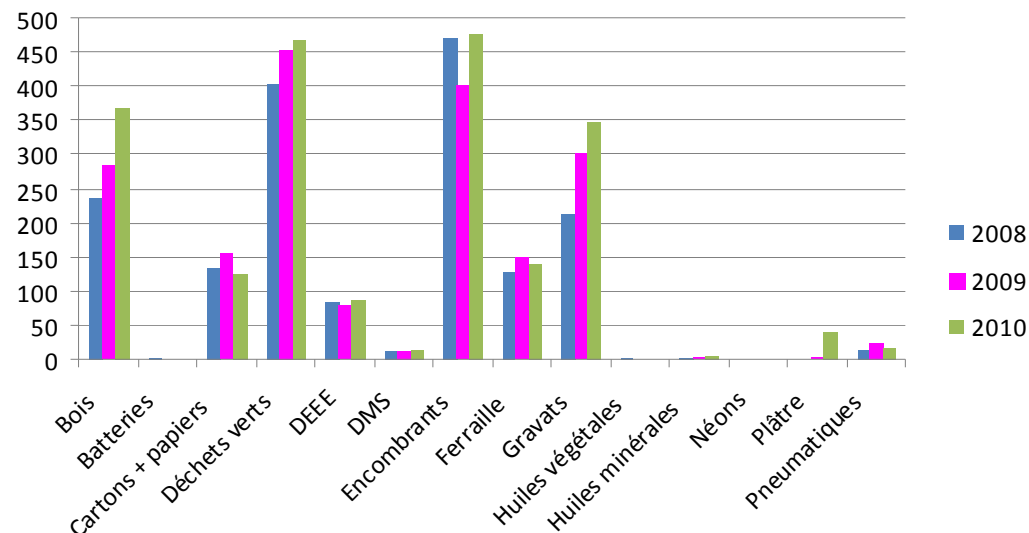
Exploitation de la déchetterie

Bilan matière, Récapitulatif des tonnages collectés

Précisions :

- Forte hausse du bois
- Baisse de la ferraille due à l'augmentation des vols engendrés par la remontée des cours des métaux.
- Forte hausse des huiles minérales

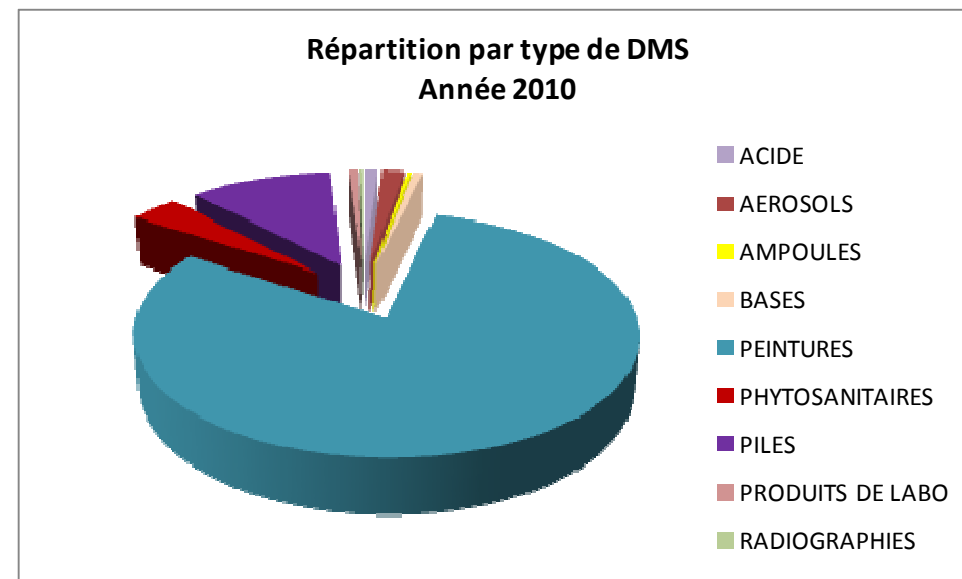
Evolution des tonnages collectés à la déchetterie



Nature des déchets	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010
Bois	237,32	282,68	368	30%
Batteries	1,489	0	1,26	126%
Cartons + papiers	134,9	154,88	126,12	-19%
Déchets verts	404,16	453,94	468,32	3%
DEEE	84,663	79,426	87,73	10%
DMS	12,129	12,825	14,27	11%
Encombrants	470,58	401,28	475,92	19%
Ferraille	129,12	149,74	141,4	-6%
Gravats	212,04	300,02	348,4	16%
Huiles végétales	1,682	1,09	0,99	-9%
Huiles minérales	4,23	3,24	6,92	114%
Néons	0,244	0,303	0,181	-40%
Plâtre	0	3,06	40,54	1225%
Pneumatiques	14,12	22,52	19	-16%
Tous matériaux	1706,677	1865,004	2099,051	12,5%

Détails des D.M.S (Déchets Ménagers Spéciaux)

DMS :	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010
ACIDE	0,3	0	0,143	143%
AEROSOLS	0,316	0,311	0,242	-22%
AMPOULES	0,006	0,034	0,046	35%
BASES	0,482	0,209	0,108	-48%
PEINTURES	8,274	9,418	11,49	22%
PHYTOSANITAIRES	0,287	0,597	0,538	-10%
PILES	1,87	1,439	1,571	9%
PRODUITS DE LABO	0,51	0,797	0,092	-88%
RADIOGRAPHIES	0,084	0,02	0,042	110%



Vêtements

En 2010, plusieurs colonnes pour la collecte des vêtements ont été mises en place :

- CRUSEILLES, déchetterie : 1 (4 m3)
- CRUSEILLES, parking Carrefour market : 1 (4 m3)
- SAINT BLAISE, Mont Sion Maison du père Noël : 1 (2.5 m3)

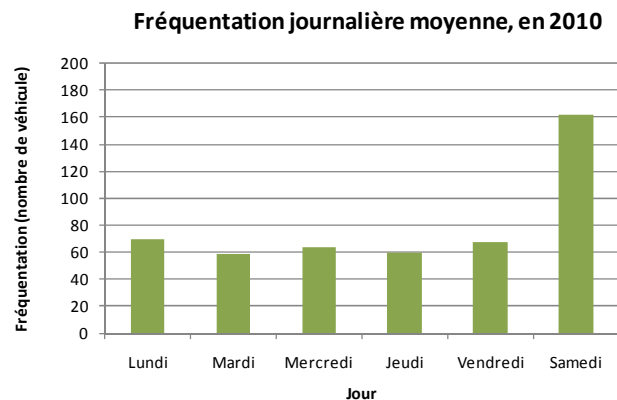
Tonnages collectés en 2010 : 11.7 Tonnes (dont 5.19T à la déchetterie)

Nouvelles prestations en 2010

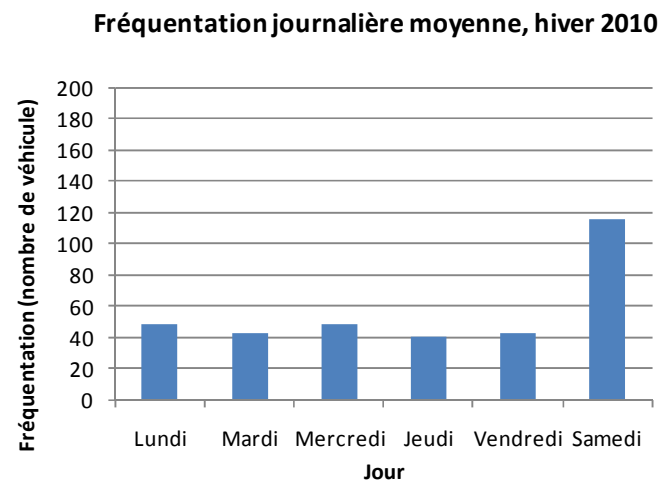
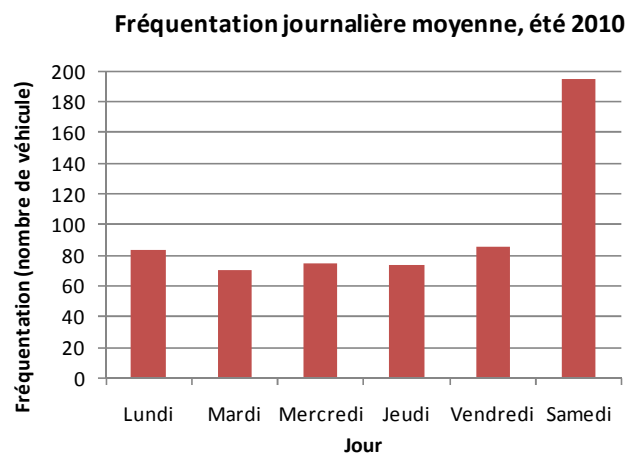
- **Récupération de capsules usagées NESPRESSO via la société COLLECTORS : Prestations gratuites**
- **Récupération de consommables informatiques vides ou usagés : Prestations gratuites**
- **Récupération des déchets médicaux dans des bacs étanches via la COLLECTE MEDICALE : pour un cout annuel de 177.45€ TTC en 2010**

Fréquentation de la déchetterie de Cruseilles

1. Utilisation de la déchetterie par les usagers (particuliers et professionnels) en 2010

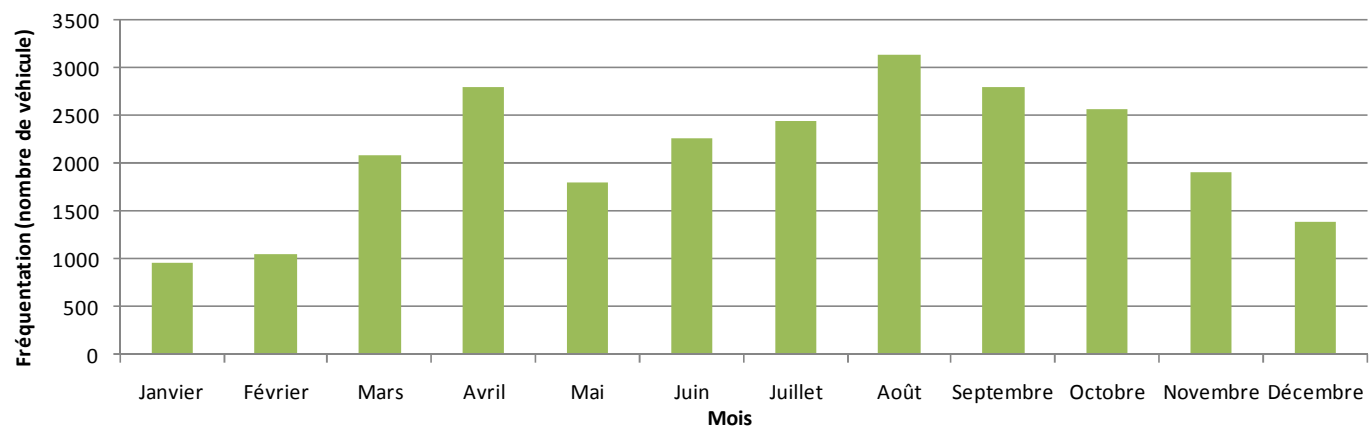


Soit une fréquentation moyenne s'élevant à **500 usagers par semaine**.

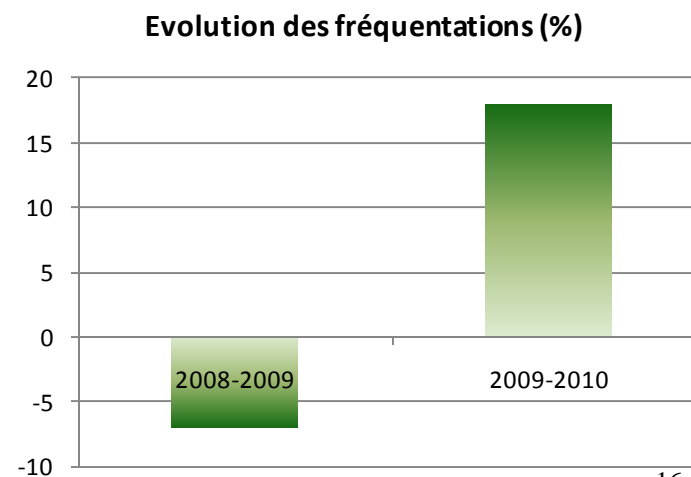
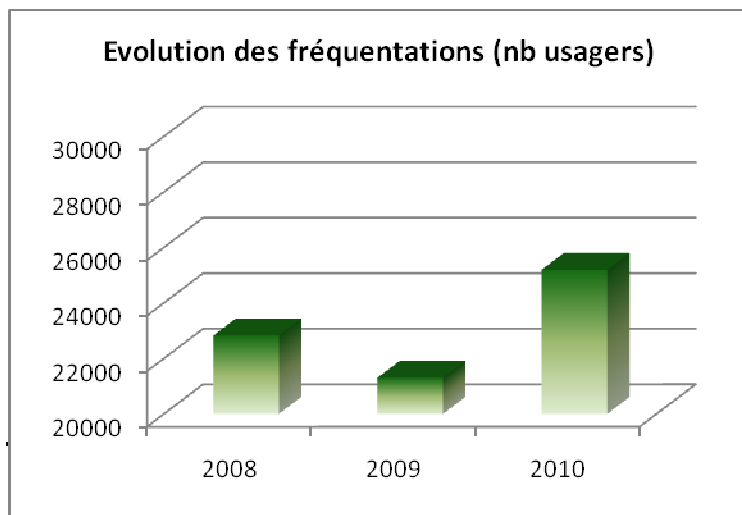


Durant la haute saison cette moyenne est égale à 600 usagers par semaine tandis qu'elle descend à 350 en basse saison.

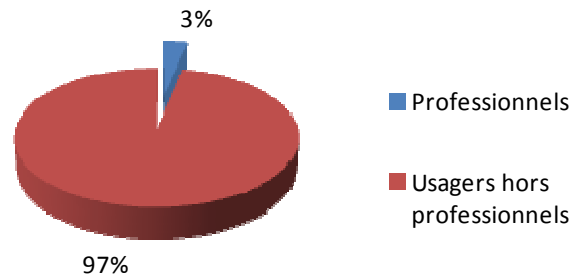
Evolution de la fréquentation mensuelle durant l'année 2010



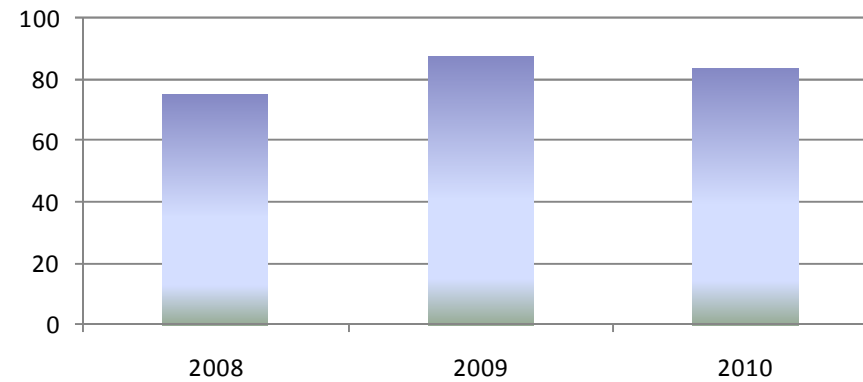
25 193 particuliers ont eu recours à la déchetterie en 2010, soit une forte hausse de 10%.



Répartition des usagers de la déchetterie en 2010



Apport moyen (kg/apport)



La déchetterie reste très largement utilisée par les particuliers, la part des professionnels n'atteignant que 3%.

L'apport moyen est élevé (pour information, la moyenne nationale est proche de 50 kg/apport).

Les indicateurs techniques

Le règlement précise :

- Accès : aux habitants et professionnels de la Communauté de Communes de Cruseilles. (payant pour les professionnels sur les matériaux non valorisés : 16 €/ m³)
- Déchets acceptés : Verre, ferraille, papiers et cartons plastiques, déchets verts, gravats et bois, encombrants, pneus de particuliers, déchets électriques et électroniques, huiles minérales et végétales, déchets toxiques et dangereux.
- Tri et séparation : Les usagers sont tenus de trier eux-mêmes les déchets et de les déposer dans les différents conteneurs sous le contrôle du gardien qui les conseille.
- Comportement : Il est formellement interdit de descendre dans les conteneurs à déchets.
- Infractions au règlement : Tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Exécution : Le Président de la Communauté de Communes de Cruseilles, les Maires des Communes de la Communauté de Communes de Cruseilles, les agents d'exploitation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

HEURES D'OUVERTURES

Du 1^{er} novembre au 31 mars :

Jours	Matin	Après-midi
Du lundi au vendredi	fermé	13h30 à 18h00
samedi	8h00 à 12h00	13h30 à 18h00

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

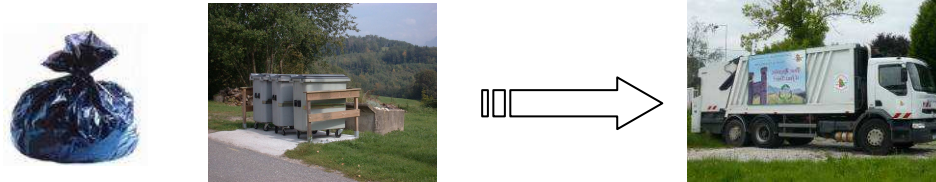
Jours	Matin	Après-midi
Du lundi au vendredi	fermé	13h30 à 18h30
samedi	8h00 à 12h00	13h00 à 18h00



Les indicateurs techniques

Le traitement

- Ordures ménagères



Usine d'incinération de Chavanod

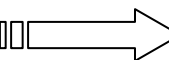
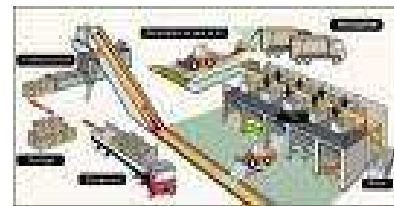
- Tri sélectif



Centre de tri



Valorisation EYMIN LEYDIER Papetterie (26)








Usine BSN Repreneur verre

Les indicateurs techniques

Les résidus de l'incinération sont composés de :

- ↪ mâchefers faisant l'objet de valorisation matière (remblais en travaux autoroutiers),
- ↪ ferrailles recyclées en aciéries,
- ↪ refus de criblage, stockés en décharge de classe 2,
- ↪ poussières et cendres stabilisées, stockées en décharge de classe 1.

Les indicateurs techniques

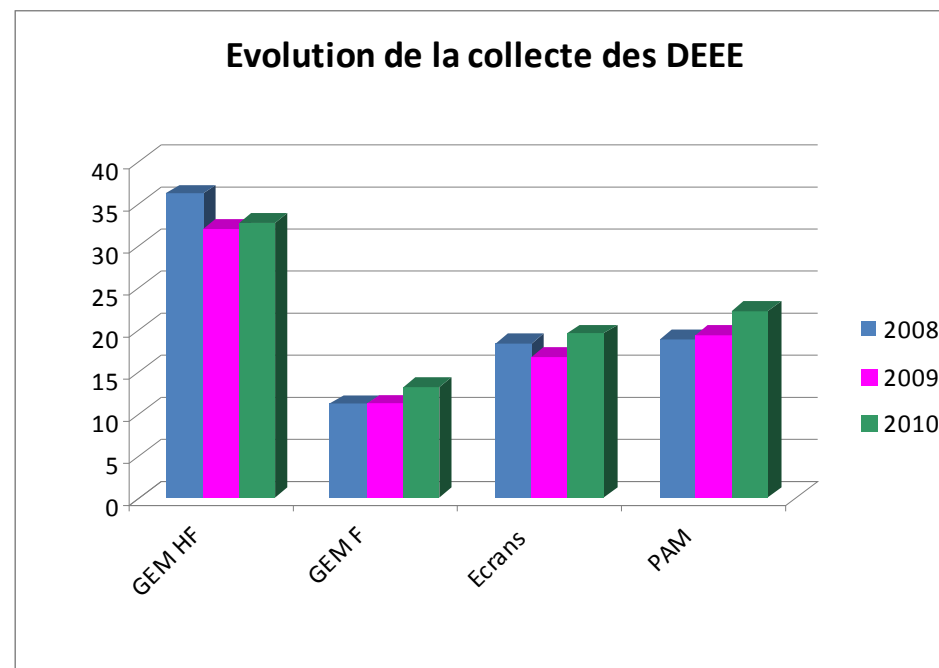
TYPES DE DECHETS	FILIERES DE TRAITEMENT ET DESTINATION	
Encombrants 	Centre de tri Villy-le-Pelloux EXCOFFIER	CET cl II SATOLLAS
Ferraille 	EXCOFFIER Groisy	ACIERIE EUROP
Pneus 	Centre de tri Villy-le-Pelloux EXCOFFIER	Valorisation VALERCO (69)
DTQD 	EXCOFFIER Groisy	Traitement physico chimique SERPOL (69)
Huiles minérales 	Ets EXCOFFIER	Valorisation énergétique (cimenterie) Valorisation matière (régénérées)
DEEE		Filières Eco-système
Cartons	Ets EXCOFFIER	Papetiers EYMIN LEYDIER
Verre	Ets EXCOFFIER	O-I Manufacturing France
Plastique (PE)	Ets EXCOFFIER	VALORPLAST
Vêtements	Ets EXCOFFIER	Associative

Performance Eco-systèmes 2010

Performances écosystème en Tonnes	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010
GEM HF (Gros ElectroMénagers Hors froid)	36,232	32,106	32,811	2,2%
GEM F (Gros ElectroMénagers froid)	11,159	11,166	13,229	18,5%
Ecrans	18,401	16,695	19,496	16,8%
PAM (Petits Appareils Ménagers)	18,871	19,459	22,193	14,1%
Total	84,663	79,426	87,729	10,5%

10 026 appareils électroniques et électriques usagers ont été collectés.

**La performance de la Collectivité est de :
8.5 kg/habitant/an**



Les indicateurs financiers

I. Le coût du service

Montant annuel global (fonctionnement et investissement) : **1 078 518.46** euros.

A) Dépenses

1. Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à : **102 711.50 €** soit **9.5 %** des dépenses totales et comprend :

- Pour les ordures ménagères : 73 185.09 euros répartis comme suit :
 - 1 479.33 euros pour l'acquisition de composteurs
 - 8 441.14 euros pour l'aménagement des plateformes de conteneurs.
 - 63 264.62 euros consacrés à la mise en place de **conteneurs ordures ménagères semi-enterrés**;

- Pour le tri sélectif et la déchetterie : 28 820.11 euros répartis pour l'acquisition de conteneurs et de colonnes de tri sélectif ;

2. Dépenses de fonctionnement

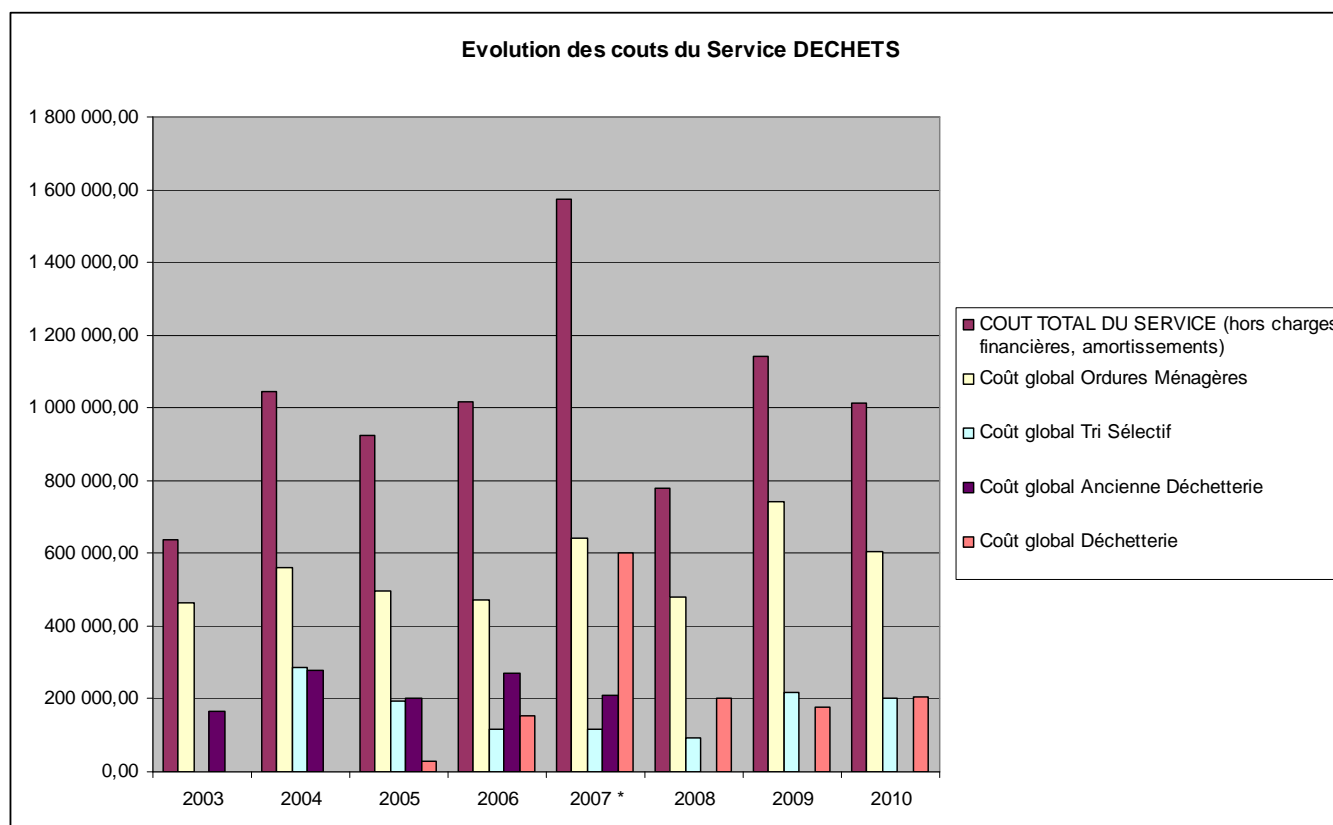
Les dépenses de fonctionnement* s'élèvent à : **975 506.96 €** soit **80.5 %** des dépenses totales (*Au lieu de 960 755.59 € en 2009*), réparties comme suit :

- 2 469.80 euros consacrés à la **campagne de communication et d'information pour le compostage**
- 529 587.02 euros consacrés aux « ordures ménagères » (pour info : 515 940.70 euros en 2009)
- 171 835.69 euros pour le tri sélectif (pour info : 194 861.72 euros en 2009)
- 205 971.10 euros pour la déchetterie. (dont 151 388.08 € versés à Excoffier dans le cadre du contrat de prestataire de service pour assurer la gestion de la déchetterie) (pour info : 177 290.63 € en 2009)
- 3 150.86 euros pour les encombrants
- 17 635.60 euros pour les charges financières. Il s'agit du remboursement des intérêts pour le prêt contracté en 2006 afin de financer la nouvelle déchetterie (18 369.25 en 2009)
- 44 856.89 euros pour les amortissements (45 694.31 € en 2009)

Les indicateurs financiers

3. Répartition des dépenses totales du service.

Année	2003	2004	2005	2006	2007 *	2008	2009	2010
COÛT TOTAL DU SERVICE (hors charges financières.	637 694,06	1 045 494,16	923 910,00	1 015 697,00	1 572 654,43	777 669,28	1 140 179,39	1 015 019,67
Coût global Ordures Ménagères	462 497,64	560 092,91	496 584,00	473 201,00	641 279,13	480 639,42	744 077,60	605 241,91
Coût global Tri Sélectif		285 968,01	194 528,00	116 829,00	116 459,00	94 551,50	218 811,16	203 806,66
Coût global Ancienne Déchetterie	164 251,55	276 740,04	202 577,00	272 298,00	211 656,60			
Coût global Déchetterie			30 222,00	153 369,00	603 259,70	202 478,36	177 290,63	205 971,10



Les indicateurs financiers

- ⇒ **Coût total du service en diminution** (+9.8% depuis 2005) mais en nette diminution par rapport à 2007 (-35.4%).
- Forte augmentation entre 2006 et 2007 (+ 55%) suite à la construction et à la mise en service de la nouvelle déchetterie.
- **Forte diminution des dépenses entre 2007 et 2008 (- 50%) pour les raisons suivantes:**
- pas de nouveaux travaux ou chantiers lancés en 2008
 - achèvement des travaux de la nouvelle déchetterie
 - le coût de fonctionnement de la nouvelle déchetterie (contrat de prestation de services) est moins élevé que ne l'était celui de l'ancienne déchetterie.
 - des dépenses d'entretien et de matériel moindres (en 2007 : accidents et pannes nombreuses de l'ancien camion benne à ordures ménagères).
- **Augmentation importante des dépenses entre 2008 et 2009 :**
- Tri sélectif : rattrapage de facturation pour Excoffier de 2008 sur 2009 (retard facturation pris en 2008 payé sur 2009)
 - Augmentation des dépenses pour l'incinération des ordures ménagères au SILA
 - Des dépenses de personnel en plus : un agent en arrêt maladie remplacé

B) Récapitulatif des différents coûts du service.

Année	2003	2004	2005	2006	2007 *	2008	2009	2010	
ORDURES MENAGERES									
Coût global Ordures Ménagères	462 497,64	560 092,91	496 584,00	473 201,00	641 279,13	480 639,42	744 077,60	605 241,91	€
Nb de tonnes collectées et incinérées	3068	3064	2931	3076,8	3 115,00	3 028,00	2 925,00	2 989,00	T
Coût moyen par tonne	150,75	182,80	169,42	153,80	205,87	158,73	254,39	202,49	€/T
Coût moyen par habitant	42,53	51,51	45,67	43,52	53,93	40,42	62,58	50,90	€/hab
COLLECTE VERRE									
Coût global de la collecte verre	10944,87	7611,76							
Nombre de tonnes	350,00	356,00							
Coût d'une tonne collectée	31,26	21,38							
TRI SELECTIF									
Coût global Tri Sélectif	0,00	285 968,01	194 528,00	116 829,00	116 459,00	94 551,50	218 811,16	203 806,66	€
Nb de tonnes collectées et traitées		74 t	741,78 t (dont 480,34 t verre)	778,92 t (dont 495,50 t de verre)	877 t (dont 485 t de verre)	1027,7 t (dont 529 t de verre)	985,35 t (dont 509 t de verre)	1 039,76 t (dont 526 t de verre)	
Coût moyen par tonne		2716,88	262,24	150	132,79	92,00	222,06	196,01	€/T
Coût moyen du tri sélectif par habitant		18,49 €/hab.	17,89 €/hab.	9,73€/hab.	9,35 €/ hab.	7,95€/hab.	17,85 €/hab.	17,14	€/hab.
ANCIENNE DECHETTERIE									
					<i>Ancienne</i>				
Coût global Ancienne Déchetterie	164 251,55	276 740,04	202 577,00	272 298,00	211 656,60				
Coût de la déchetterie par hab.	15,10€/hab	25,45€/hab	18,63 €/hab	22,69 €/hab.	17,00 €/hab.				
NOUVELLE DECHETTERIE									
Coût global Déchetterie	0,00	0,00	30 222,00	153 369,00	603 259,70	202 478,36	177 290,63	205 971,10	€
Coût de la déchetterie par hab.en euros	0	0	2,78	14,10	50,74	17,03	14,91	17,32	€/hab
COÛT DU SERVICE (hors charges financières, amortissements)	637 694,06	1 045 494,16	923 910,00	1 015 697,00	1 572 654,43	777 669,28	1 140 179,39	1 015 019,67	€
Coût total du service par habitant	58,64	96,15	84,97	93,41	132,27	65,41	95,89	85,37	€/hab

* 2007 est l'année de mise en service de la nouvelle déchetterie. C'est donc la première année qu'elle engendre également des coûts de fonctionnement.

Les chiffres 2007 et 2008 ont été réactualisés en tenant compte des nouveaux recensements. Population Insee 2006 retenue pour 2007, 2008 et 2009.

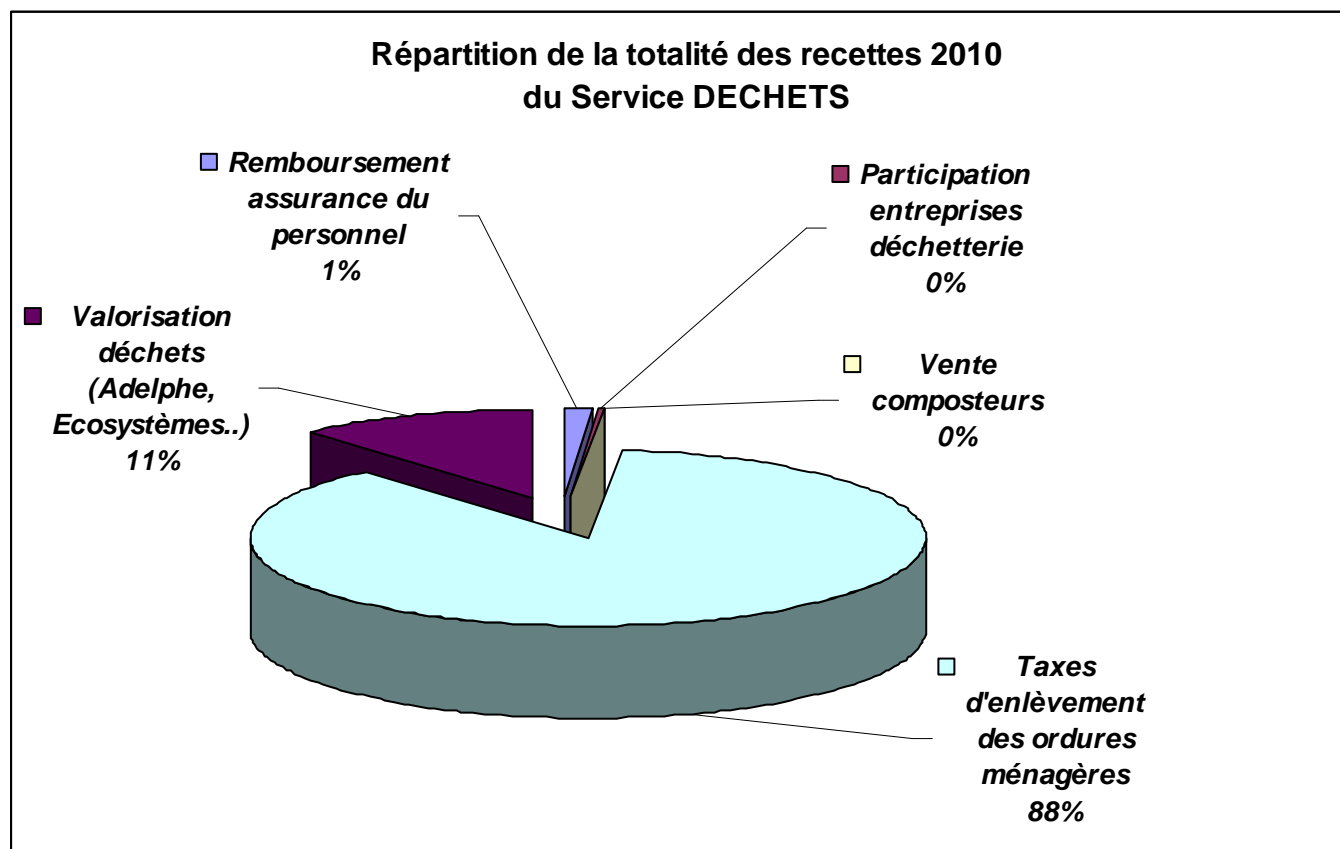
N.B. : Le coût des ordures ménagères comprend les composteurs et le coût du tri sélectif comprend les encombrants.

Les indicateurs financiers

II. Modalités de financement

Montant total des recettes (fonctionnement et investissement): 1 224 296.89 euros. (Pour mémoire : 1 164 766.91€ en 2009)

REPARTITION DE LA TOTALITE DES RECETTES 2010 DU SERVICE DECHETS	
Libellé	Montant réalisé 2010
Remboursement assurance du personnel	15 365,55
Participation entreprises déchetterie	5 336,00
Vente composteurs	1 300,00
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	1 063 635,00
Valorisation déchets (Adelphe, Ecosystèmes..)	138 660,34
TOTAL	1 224 296,89

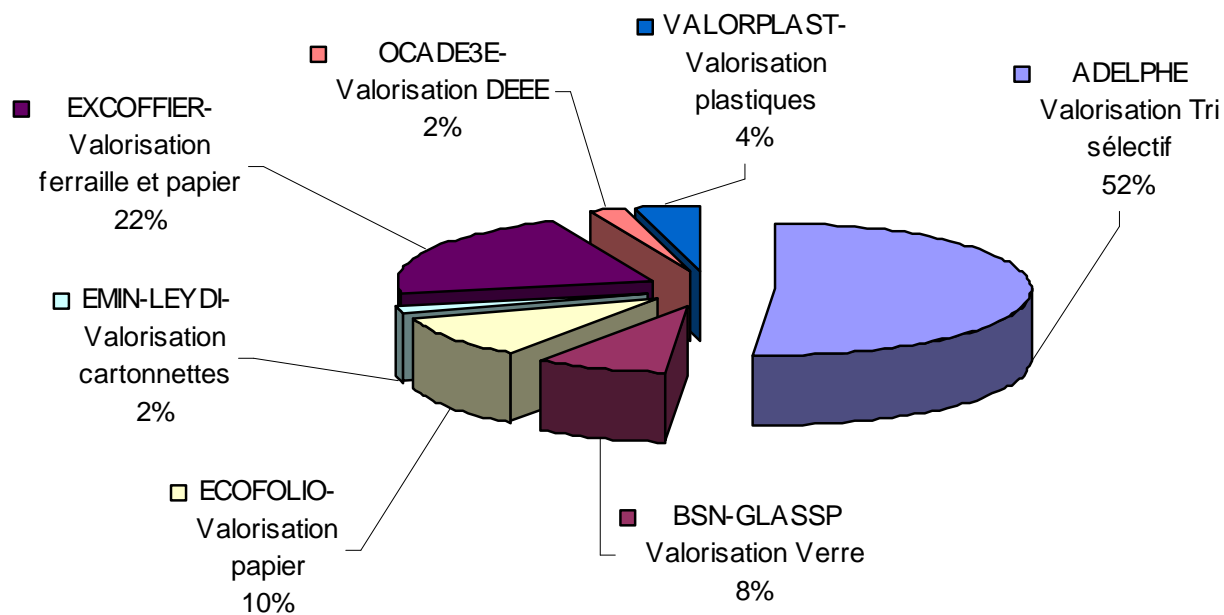




ZOOM SUR LES RECETTES ISSUES DE LA VALORISATION

Fournisseurs	2010
ADELPHE Valorisation Tri sélectif	71 181,65
BSN-GLASSP Valorisation Verre	11 669,38
ECOFOLIO-Valorisation papier	14 554,16
EMIN-LEYDI-Valorisation cartonnettes	2 675,76
EXCOFFIER-Valorisation ferraille et papier	29 828,02
OCADE3E-Valorisation DEEE	3 063,32
VALORPLAST-Valorisation plastiques	5 688,05
Total	138 660,34

Recettes issues de la valorisation des déchets : Répartition des aides perçues par organisme



On peut remarquer que le coût important de ce service est principalement supporté par le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.). Depuis 2005, les collectivités qui ont compétence en matière de collecte d'ordures ménagères et de déchets, sont chargées de fixer le taux de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.).

Rappelons que la TEOM est un impôt facultatif additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la charge du ménage occupant le local d'habitation. Le législateur offre aux communes et à leurs groupements le choix entre trois modes de financement du service d'élimination des déchets ménagers : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou le budget général. Le taux de la CCPC est de 10.07% depuis 2007.

D'une façon générale, nous observons une **hausse des recettes du service déchets** et ce, pour les raisons principales suivantes :

- l'élargissement des bases de la taxe foncière bâti entraîne une **augmentation du produit de la TEOM**. Ainsi, les recettes issues de la TEOM sont passées de 985 529 euros en 2009 à 1 063 635.00 euros en 2010.
-
- Une hausse de nos recettes issues de la **valorisation** est à signaler. Nous observons que les recettes issues de la valorisation représentent environ 11% de nos recettes globales.

Conclusion

L'année 2010 a été placée, comme convenu, sous le signe du développement durable. Deux priorités ont guidé la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles tout au long de cette année : une **meilleure sensibilisation** des citoyens aux questions environnementales ainsi qu'une **rationalisation des coûts de collecte**. Aussi, les objectifs fixés ont été pleinement remplis en 2010, à savoir :

- accent mis sur la communication, formation sur le compostage (Ferme de Chosal), mise en place d'une signalétique claire à la déchetterie
- mise à disposition de compléments de collecte tels que bacs à piles, cartouches d'encre/toner, nespresso.
- mise en place de conteneurs à vêtements.
- soin particulier à la propreté et à l'entretien des points de collecte de tri sélectif.

Par ailleurs, en 2010, on observe une légère augmentation **des tonnes d'ordures ménagères ramassées**. En parallèle, on notera une hausse des tonnes collectées et traitées de tri sélectif..

Concernant la déchetterie, les évolutions constatées en 2008 se confirment. En effet, on remarque une **très bonne fréquentation de la déchetterie** et une collecte de matériaux importants.

Financièrement, l'année 2010 est une année excédentaire. Cette hausse des dépenses est compensée, en partie, par une **constante augmentation des recettes** principalement dû à une hausse du produit de la TEOM que l'on a pu expliquer précédemment.

Pour le prochain exercice, la **diminution du coût par habitant du service déchets** ainsi qu'une **baisse significative du nombre de tonnes d'ordures ménagères** restent les objectifs majeurs de 2011. Pour cela, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles poursuit ses efforts en matière **d'information**, de **communication** et de **sensibilisation** en faveur des habitants de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Ainsi, elle a renouvelé sa participation au **salon du développement durable** et a impulsé la mise en place de la **journée de l'environnement intercommunale**.

Techniquement, la création de **conteneurs semi-enterrés** dès que les projets le permettent est privilégiée. La vente de composteurs à prix attractif est également maintenue. Ceci afin **d'encourager le compostage individuel** qui contribue de manière très importante à la diminution du nombre de tonnes d'ordures ménagères.

Dans un second temps, l'accent doit être mis sur le compostage collectif et la récupération du verre et des cartons où le gisement reste encore trop important.